CENTRE HOSPITALIER
de NIORT

NLG

DECISION

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE NIORT,

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la santé Publique,

- Vu le décret 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi du 9 janvier 1986,

- Vu les articles D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35 du Code de la Santé Publique,

- DECIDE -

ARTICLE UNIQUE :

Délégation est donnée à M. Guillaume BARON pour signer, au cours de ses astreintes destinées à assurer la permanence de l'encadrement soignant, les transports de corps sans mise en bière lors de la fermeture du service des Admissions.

La présente décision sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Fait à NIORT, le 19 mars 2015
(en trois exemplaires originaux)

Guillaume BARON
FF Cadre de Santé

Le Directeur :

CENTRE HOSPITALIER DIRECTION NIORT

B. FAULCONNIER

40 avenue Charles de Gaulle 79021 NIORT CEDEX
Secrétariat de Direction : ☎ 05.49.78.20.30- Fax : 05.49.78.20.33